Nations Unies S/PV.4159



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4159e séance
Vendredi 16 juin 2000, à 19 h 45
New York

Président :	M. Levitte	(France)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Angell
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Gurirab
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

00-48524 (F)

La séance est ouverte à 19 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président : J'aimerais rappeler les décisions prises aux 4156e et 4157e séances par lesquelles le Conseil a adressé des invitations conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et aux articles 37 et 39 de son règlement intérieur provisoire, selon qu'il convient, aux membres du Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, ainsi qu'à la Zambie, au représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine et au Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2000/587, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre d'État aux affaires étrangères et pour la coopération régionale de l'Ouganda, Président du Comité politique des Accords de Lusaka, M. Amama Mbabazi.

M. Mbabazi (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom du Comité politique, je voudrais vous exprimer à nouveau toute notre gratitude pour l'invitation que vous nous avez faite lorsqu'une délégation de l'ONU,conduite par l'Ambassadeur Holbrooke, est venue dans notre région. Nous avons apprécié les échanges de ces deux jours et, comme je l'ai dit, nous étions venus avec l'espoir et la confiance que cet échange donnerait une nouvelle impulsion à l'application rapide des accords de Lusaka.

Je suis certain qu'après ces échanges intensifs de deux jours vous vous rendez tous compte que le Comité politique réaffirme encore une fois son engagement total à l'Accord de Lusaka et apprécie l'engagement et l'appui manifestés par le Conseil à l'égard de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Nous partirons donc avec la certitude que cet échange entraînera une application rapide et effective de Lusaka.

En tant que membres du Comité politique, nous avons publié une déclaration que je voudrais vous lire :

> « Sur l'invitation du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Comité politique chargé de l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka en République démocratique du Congo s'est réuni en session commune avec le Conseil de sécurité à New York les 15 et 16 juin 2000. La réunion a examiné l'application de l'Accord de cessez-le-feu, l'accent étant particulièrement mis sur la cessation des hostilités; les conditions du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC); le désarmement, la démobilisation, la réinstallation et la réinsertion des membres des groupes armés; la situation humanitaire, notamment la libération des prisonniers de guerre; et les négociations politiques intercongolaises ou dialogue national.
>
> Le Comité politique réaffirme l'attachement des parties à l'Accord, seul moyen viable de trouver une solution pacifique et durable au problème du Congo. À cette fin, le Comité a informé le Conseil que l'Accord, bien qu'il ait fait l'objet de violations, avait dans l'ensemble tenu.
>
> En ce qui concerne la cessation des hostilités, le Comité politique a informé le Conseil de sécurité des mesures prises pour répondre aux violations du cessez-le-feu. Parmi celles-ci, l'adoption du plan de dégagement et de redéploiement de Kampala et la mise au point de plans subsidiaires pour chaque région, qui formeront la base du désengagement des forces.
>
> Le Comité a regretté les combats récents à Kisangani entre forces rwandaises et ougandaises et a informé le Conseil de sécurité des mesures prises par les deux pays pour ramener la situation à la normale. À cet égard, les représentants du Rwanda et de l'Ouganda ont confirmé que les combats avaient pris fin et que le retrait de leurs forces de Kisangani avait commencé, prenant effet le vendredi 16 juin 2000, conformément à l'accord conclu entre les deux pays avec l'aide de la MONUC.
>
> Les parties à l'accord autres que des États ont également affirmé qu'elles respecteraient la démilitarisation de Kisangani et n'auraient pas de forces dans la région dans un rayon de 100 kilomètres. Le retrait s'achèvera d'ici une semaine.

Sur la question des conditions du déploiement de la MONUC, le Comité politique a réaffirmé les assurances données concernant la sécurité, la protection et la liberté de mouvement de la MONUC, de son personnel et de ses équipements, et demandé donc au Conseil de sécurité d'accélérer le déploiement vu que cela renforcerait la situation sécuritaire en République démocratique du Congo et accélérerait le rythme de mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu.

Le Comité politique a informé le Conseil de l'adoption, au cours de sa récente réunion de Lusaka, des mécanismes de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion des membres de tous les groupes armés.

S'agissant de la libération et de l'échange de prisonniers de guerre, le Comité politique a annoncé que toutes les parties respectaient les exigences du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et que la libération et l'échange de prisonniers avait commencé le 16 juin 2000, lorsque 181 prisonniers de guerre furent échangés, essentiellement des membres des forces du Rwanda, du Zimbabwe, de la Namibie et de la République démocratique du Congo.

S'agissant du dialogue national, le Comité politique a informé le Conseil de sécurité des efforts du facilitateur destinés à lancer les négociations politiques intercongolaises, y compris de la récente réunion à Cotonou (Bénin). Le Comité a regretté que ce ne soient pas toutes les parties qui aient pris part à la rencontre et a demandé, à cet égard, à tous les Congolais d'honorer leurs obligations au titre de l'Accord.

Le Comité politique a demandé au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires au facilitateur des négociations politiques intercongolaises et à la Commission militaire mixte pour qu'ils puissent assumer leurs importantes tâches, au titre de l'Accord de cessez-le-feu.

Le Comité politique a exprimé sa gratitude au Conseil de sécurité d'avoir convoqué la deuxième réunion conjointe et espère voir se poursuivre ces consultations sur le processus de paix en République démocratique du Congo se poursuivre. »

Le Président : Je remercie très vivement S. E. M. Amama Mbabazi, Ministre d'État aux affaires étrangères pour la coopération régionale de l'Ouganda, Président du Comité politique de son importante déclaration dont chacun a pu mesurer le caractère positif, et je suggère que la Mission de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies demande la diffusion de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de m'avoir fait l'honneur de pouvoir faire une brève intervention au cours de cette séance, et permettez-moi de saisir cette occasion pour vous renouveler les expressions de haute appréciation de ma délégation pour avoir organisé cette série de réunions du Conseil de sécurité avec le Comité politique, issu de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Ces séances ont été d'une grande importance, une réussite et je vous en félicite. Mon pays formule l'espoir que ce partenariat se développe en vue de la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région.

Le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) revêt une importance capitale pour la mise en application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. La Tunisie s'est engagée résolument en faveur de cet Accord en apportant sa contribution à la MONUC. Des observateurs militaires tunisiens dont déjà sur place. La Tunisie a aussi mis à la disposition de la MONUC une unité de soutien au Quartier général de la Force.

Au moment où nous adoptons cette importante résolution qui devra permettre la mise en oeuvre effective de la phase II du déploiement de la MONUC tout en consolidant la première phase, j'aimerais annoncer que cette unité tunisienne est prête et elle attend son départ, si le Département des opérations de maintien de la paix nous dit qu'il est prêt, nous pourrons faire coïncider ce départ avec la célébration du quarantième anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo, le 30 juin prochain.

Le Président : Je remercie vivement l'Ambassadeur Said Ben Mustapha, Représentant permanent de la Tunisie, de son annonce, de sa déclaration qui témoigne de façon concrète de l'engagement de la communauté internationale en faveur d'un règlement

de paix, conforme aux Accords de Lusaka en République démocratique du Congo.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt maintenant à voter sur le projet de résolution (S/2000/587) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1304 (2000).

Le Conseil de sécurité est ainsi parvenu au stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, je voudrais souligner le symbole que représente pour la première fois – je crois pouvoir le dire – dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, votre présence à la table même de ce Conseil, au moment de l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité. Ce symbole scelle notre partenariat. Nous sommes à vos côtés pour la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. Mais pour cela, il faut d'abord, la volonté, votre volonté. Et sur le chemin du retour vers vos pays, vers l'Afrique, emmenez nos pensées et pensez à trois mots: la paix, la paix, la paix.

La séance est levée à 20 heures.